



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CHOCKFAST RED RESIN

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CHOCKFAST RED RESIN

Numéro du produit Y0016

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Résine.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

ITW Performance Polymers  
Bay 150  
Shannon Industrial Estate  
Co. Clare  
Ireland  
V14 DF82  
353(61)771500  
353(61)471285  
mail@itwpp.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

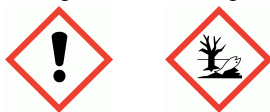
Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

##### Santé humaine

Le produit contient une résine époxyde. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

## CHOCKFAST RED RESIN

|  |  |
|--|--|
| <b>Mentions de danger</b>                                    | H315 Provoque une irritation cutanée.<br>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.<br>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.<br>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.   |
| <b>Mentions de mise en garde</b>                             | P273 Éviter le rejet dans l'environnement.<br>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.<br>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.<br>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.<br>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales. |
| <b>Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette</b> | EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.   |
| <b>Contient</b>  | RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)   |
| <b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>             | P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.<br>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.<br>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.<br>P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).<br>P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.<br>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.<br>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.<br>P391 Recueillir le produit répandu.   |

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

|  |  |
|--|--|
| <b>RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN &lt;= 700)</b> | <b>60-100%</b>                                       |
| Numéro CAS: 25068-38-6   | Numéro CE: 500-033-5                                 |
|  | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456619-26-0000 |
| <b>Classification</b>  |  |
| Skin Irrit. 2 - H315   |  |
| Eye Irrit. 2 - H319  |  |
| Skin Sens. 1 - H317  |  |
| Aquatic Chronic 2 - H411                                       |  |
| <b>XYLÈNE</b>  | <b>1-5%</b>  |
| Numéro CAS: 1330-20-7  | Numéro CE: 215-535-7                                 |
| <b>Classification</b>  |  |
| Flam. Liq. 3 - H226  |  |
| Acute Tox. 4 - H312  |  |
| Acute Tox. 4 - H332  |  |
| Skin Irrit. 2 - H315   |  |

## CHOCKFAST RED RESIN

|   |                      |
|---|----------------------|
| <b>ETHYLBENZÈNE</b>   | <b>1-5%</b>          |
| Numéro CAS: 100-41-4  | Numéro CE: 202-849-4 |
| <b>Classification</b><br>Flam. Liq. 2 - H225<br>Acute Tox. 4 - H332<br>STOT RE 2 - H373<br>Asp. Tox. 1 - H304 |                      |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Information générale</b> | Éviter le contact avec la peau et les yeux. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en consultation   |
| <b>Inhalation</b>           | Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.  |
| <b>Ingestion</b>            | Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Consulter un médecin.            |
| <b>Contact cutané</b>       | Enlever la personne touchée de la source de contamination. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.                                  |
| <b>Contact oculaire</b>     | Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Information générale</b> | La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. |
|-----------------------------|--|

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Indications pour le médecin</b> | Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement. |
|------------------------------------|---|

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b> | Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche. |
|---------------------------------------|---|

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                             |                           |
|-----------------------------|---------------------------|
| <b>Dangers particuliers</b> | Gaz ou vapeurs irritants. |
|-----------------------------|---------------------------|

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|  |   |
|--|---|
| <b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b> | Éviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Se placer avec le dos contre le vent pour éviter les fumées. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. |
|--|---|

|   |  |
|---|--|
| <b>Équipements de protection particuliers pour les pompiers</b> | Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. |
|---|--|

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## CHOCKFAST RED RESIN

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Transférer aux futs en acier couverts pour élimination de déchets. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Ouvrir le fut soigneusement en cas le contenu soit sous pression. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **XYLÈNE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 100 ppm 435 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 150 ppm 650 mg/m<sup>3</sup>

##### **ETHYLBENZÈNE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 100 ppm 435 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Commentaires sur les composants** WEL = Workplace Exposure Limits

### RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700) (CAS: 25068-38-6)

#### **DNEL**

Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 8.33 mg/kg p.c. /jour

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 12.25 mg/m<sup>3</sup>

## CHOCKFAST RED RESIN

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

**Protection des mains** Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc ou plastique. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

**Mesures d'hygiène** Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| Aspect  | Liquide visqueux.                   |
| Couleur   | Incolore à jaune pâle.              |
| pH  | pH (solution concentrée): 7 @ 25 °C |
| Point de fusion                                       | n/d°C                               |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >138°C @                            |
| Point d'éclair  | >75°C                               |
| Pression de vapeur                                    | <0.02 mmHg @ °C                     |
| Densité relative                                      | 1.10 @ 20 °C°C                      |
| Solubilité(s)   | Légèrement soluble dans l'eau.      |

#### 9.2. Autres informations

**Autres informations** Non disponible.

## CHOCKFAST RED RESIN

**Composé organique volatile** Ce produit contient au maximum 50 g/litre de COV.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Acides. Amines. Oxydants puissants.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Non disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants. Acides forts. Amines.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Vapeurs/gaz/fumées de : Acides - organiques. Aldéhydes.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - cutanée

**ETA cutanée (mg/kg)** 27 500,0

##### Toxicité aiguë - inhalation

**ETA inhalation (gaz ppm)** 90 000,0

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 220,0

**ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)** 30,0

**Contact cutané** Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

**Contact oculaire** Irritant pour les yeux.

**Dangers chroniques et aigus pour la santé** Le produit contient une résine époxyde. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

**Voie d'exposition** Inhalatoire Ingestion.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Eviter le rejet dans l'environnement. Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

#### 12.1. Toxicité

## CHOCKFAST RED RESIN

**Toxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques.

### RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)

|  |  |
|--|--|
| <b>Toxicité aiguë - poisson</b>                    | CL <sub>50</sub> , 96 heure: 2 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) |
| <b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>     | CE <sub>50</sub> , 48 heure: 1.8 mg/l, Daphnia magna                           |
| <b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>         | CE <sub>50</sub> , 72 heure: 11 mg/l, Selenastrum capricornutum                |
| <b>Toxicité aiguë - microorganismes</b>            | Cl <sub>50</sub> , 18 heure: >42.6 mg/l, Boues activées                        |
| <b>Toxicité chronique - invertébrés aquatiques</b> | NOEC, 21 jour: 0.3 mg/l, Daphnia magna   |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

### RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>Persistance et dégradabilité</b> | Le produit n'est pas facilement biodégradable. |
| <b>Biodégradation</b>               | Eau - Dégradation 12%: 28 jour                 |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)

|                                  |                  |
|----------------------------------|------------------|
| <b>Bioaccumulative potential</b> | FBC: 100 - 3000, |
| <b>Coefficient de partage</b>    | log Pow: 3.242   |

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

### RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)

|  |   |
|--|---|
| <b>Mobilité</b>                            | Pas considéré mobile.                                   |
| <b>Coefficient d'adsorption/désorption</b> | Information du fournisseur. Eau - Koc: 1800 - 4400 @ °C |
| <b>Constante de Henry</b>                  | 4.93E-05 Pa m <sup>3</sup> /mol @ 25°C                  |

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)

## CHOCKFAST RED RESIN

**Résultats des évaluations** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.  
PBT et vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Non disponible.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|   |   |
|---|---|
| <b>Information générale</b>               | Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.                  |
| <b>Méthodes de traitement des déchets</b> | Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. |
| <b>Classe déchet</b>                      | 08 04 99  |

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Aucune autre information connue.

#### 14.1. Numéro ONU

|                         |      |
|-------------------------|------|
| <b>N° ONU (ADR/RID)</b> | 3082 |
| <b>N° ONU (IMDG)</b>    | 3082 |
| <b>N° ONU (ICAO)</b>    | 3082 |

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Nom d'expédition (ADR/RID)</b> | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 )) |
| <b>Nom d'expédition (IMDG)</b>    | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 )) |
| <b>Nom d'expédition (ICAO)</b>    | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 )) |
| <b>Nom d'expédition (ADN)</b>     | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 )) |

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Classe ADR/RID</b>       | 9 |
| <b>Étiquette ADR/RID</b>    | 9 |
| <b>Classe IMDG</b>          | 9 |
| <b>Classe/division ICAO</b> | 9 |

**Étiquettes de transport**



#### 14.4. Groupe d'emballage

|                                     |     |
|-------------------------------------|-----|
| <b>Groupe d'emballage (ADR/RID)</b> | III |
| <b>Groupe d'emballage (IMDG)</b>    | III |



## CHOCKFAST RED RESIN

Groupe d'emballage (ICAO) III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-F

Code de consignes  
d'intervention d'urgence •3Z

Numéro d'identification du  
danger (ADR/RID) 90

Code de restriction en tunnels (E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC Aucune information requise.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 06/04/2018

Révision 14

Remplace la date 03/05/2016

Mentions de danger dans leur intégralité H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## CHOCKFAST RED RESIN

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.